



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision du 14 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de proximité placé auprès du premier président de cour d'appel de Saint-Denis La Réunion

NOR : JUSB1835049S

Le premier président de la cour d'appel de Saint-Denis La Réunion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de proximité placé auprès du premier président de cour d'appel de Saint-Denis La Réunion en date du 06 décembre 2018 ;

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Saint-Denis La Réunion

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CGT	Elise COUPLEZ Greffière, CPH ST DENIS	Frank LETHUILLIER Greffier, TGI ST DENIS
UNSA - SJ	Valérie BOYER Greffière, TGI ST DENIS	Cindy DAMOUR Secrétaire administrative, TGI ST PIERRE
SDGF - FO	Philippe DELISE Greffier, TI ST PIERRE	Lionel CAMINADE Greffier, TGI ST PIERRE
C - Justice	Nicolas BRUNET Greffier placé, SAR	Fatouma MDJOMBA MOEVA Contractuelle, TGI MAMOUDZOU

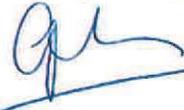
Article 2

Le premier président de la cour d'appel de Saint-Denis La Réunion est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 14 décembre 2018

Pour

Le premier président,



Gilberte Pomy

Alain CHATEAUNEUF

COUR D'APPEL DE SAINT DENIS DE LA RÉUNION

166 rue Juliette Dodu – CS 61035

97404 SAINT DENIS

Téléphone : 02 62 40 58 76

Télécopie : 02 62 40 58 30